



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°24.06.01

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 septembre 2024

Date d'affichage : 18 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

**Etaient Présents :** Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEs, Paul FIGVED, Sophie PAUMOND, Jean-Paul SALLE.

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 14

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusées :**

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO

Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

Muriel FINE ayant donné pouvoir à Paul FIGVED

**Jean-Michel DELBANO a été élu secrétaire de séance.**

**Objet :** Remboursement des frais des intervenants

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la venue d'auteurs, artistes, comédiens, musiciens, conférenciers et autres invités professionnels intervenant dans le cadre des actions pour le compte de la commune de la Salle les Alpes, il est proposé de mettre en place un protocole de remboursement des frais de transports, d'hébergement et de restauration.

Dans un double souci de simplification des formalités à accomplir pour le remboursement, il est proposé de mettre en œuvre :

Une indemnisation au réel comprenant :

**AR Prefecture**

005-210501615-20240925-240601\_01-DE

Reçu le 09/10/2024

- Les déplacements des intervenants (voiture, train..) les remboursements des frais de transport en voiture/moto sont calculés sur la base du barème fiscal kilométrique ;
- Les frais d'hébergement ;
- Les frais de repas.

La prise en charges des frais de transports, des frais de restauration et d'hébergement se fait :

- Soit par un remboursement sur présentation des pièces justificatives ;
- Soit par un bon de commande émis par le service finances, si l'intervenant désire que la commune se charge de la réservation de l'hébergement, du restaurant et des transports.

Dans le cas où les intervenants engagement les frais eux-mêmes, ils devront signer une attestation de frais (en annexe) et adjoindre pour le remboursement les justificatifs suivants :

- Transport : copie de la carte grise du véhicule utilisé, originaux des billets de trains, originaux des tickets de péages ;
- Restauration : facture correspondant au repas ;
- Hébergement : facture.

**Vu** le Code général de la fonction publique ;

**Vu** le protocole de remboursement des frais ;

**Considérant** la nécessité d'approuver le protocole de remboursement des frais ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres votants :

- **APPROUVE** le protocole de remboursement des frais
- **AUTORISE** M. le Maire ou en cas d'empêchement, le premier Adjoint Délégué aux Budgets, finances locales ou le Directeur Général des Services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 25 septembre 2024.

Le Maire

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance

Jean-Michel DELBANO



CONSEIL MUNICIPAL DU 25/09/2024

Pièce annexe à la délibération

ATTESTATION POUR DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS

Nom de l'intervenant : .....

N° de SIRET : .....

Domicile : .....

Lieu d'intervention : .....

Thème ou objet de l'intervention : .....

Date de l'intervention : .....

**Toute demande de remboursement devra impérativement être accompagnée des justificatifs suivants :**

- **Si voyage en train, transport en commun :**
  - Billet
- **Si voyage en véhicule personnel :**
  - Carte grise ;
  - Ticket d'autoroute
  - Ticket de stationnement
- **Pour les frais d'hébergement :**
  - Facture acquittée précisant le nombre de nuitées et la date
- **Pour les frais de restauration :**
  - Facture ou tickets précisant la date et le montant
- **Un relevé d'identité bancaire ou postal de l'intervenant**

J'atteste que dans le cadre de mon intervention ci-dessus mentionnée j'ai engagé les frais de détaillés ci-après pour les montants suivants :

**Moyen de transport utilisé**

**Train, transport en commun,**

Montant des frais de transports avancés : .....

**Véhicule personnel**

- Puissance fiscale .....
- Nombre de kilomètre effectués .....

**AR Prefecture**

005-210501615-20240925-240601\_01-DE  
Reçu le 09/10/2024

- Péage  oui -  non

**Montant des frais de péage avancés : .....**

**Hébergement et restauration**

- Hébergement  oui -  non

○ Nombre de nuitées .....

**Montant des frais d'hébergement avancés : .....**

- Restauration  oui -  non

○ Nombre de repas .....

○ **Montant des frais de restauration avancés : .....**

- **Autres frais : (A détailler) .....**

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Fait à                      le

Signature

**Partie réservée à la Mairie**

**Récapitulatif des frais remboursés :**

**Transport :**

**Hébergement :**

**Restaurant :**

**Autres frais :**

**Montant total remboursé : .....€**